

**Syndicat Mixte
D'Études, d'Aménagement et de Gestion(SMEAG)
Île de loisirs de Jablines-Annet
77450 JABLINES**

Marché public à procédure adaptée n° 105 516

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Objet : Ravalement et isolation du restaurant

SOMMAIRE

Article 1 – Objet du marché	3
Article 2 – Contexte et état des lieux	3
Article 3 – Description des prestations attendues.....	3
Article 4 – Exigences techniques	4
Article 5 – Conditions d'exécution	4
Article 6 – Réception des travaux	4
Article 7 – Documents à fournir	4

Article1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet **le ravalement et l'isolation du restaurant** sur l'île de loisirs de Jablines-Annet,), incluant :

- . L'isolation par l'extérieur et le ravalement de l'ensemble du bâtiment restaurant, centre nautique et salle locative
- . L'isolation intérieure des sous-plafonds de la salle de restauration,
- . Création d'une pergola sur la terrasse du restaurant, adossée à la façade du restaurant
- . Remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment à l'exception des portes

Aucune prestation de maintenance ou d'exploitation post-installation n'est incluse dans le présent marché.

Article 2 – Contexte et état des lieux

- Le site dispose d'un plan Adap déclaré en Préfecture et souhaite améliorer les formes d'accessibilité aux personnes porteuses de handicap,
- Différents équipements structurants sont concernés et plus particulièrement les plages et le centre équestre,
- Le respect des normes en vigueur sur l'accessibilité PMR et autres formes de handicap seront à proposer,

Article 3 – Description des prestations attendues

Le restaurant du Grand Lac est l'un des plus anciens bâtiments de l'Île de Loisirs. Il est situé au bord du lac et offre une vue exceptionnelle sur le lac et les collines avoisinantes. Il est exposé au vent et à la pluie ce qui fragilise sa façade.



Restaurant

Localisation du projet sur l'île de loisirs

Les boiseries en bois datent de plusieurs décennies et le bois est aujourd'hui pourri, laissant l'eau s'infiltrer dans le bâtiment. Le sol ayant légèrement « bougé », des microfissures apparaissent sur la façade et des infiltrations d'eau sont constatées dans les salles à l'intérieur. A plusieurs reprises, des travaux de maintenance en peinture ont été réalisés dans la salle du Grand Lac et dans le restaurant. En 2020, les portes d'entrée du restaurant ont également été changées par des portes en PVC.

Aujourd'hui, le niveau d'infiltration et l'état des boiseries nécessitent des travaux plus importants. Un soutien de la Région est sollicité pour entreprendre l'isolation, le ravalement et le changement des boiseries.



Le devis doit comprendre :

- **Le ravalement par l'extérieur de l'ensemble du bâtiment** de restauration intégrant le centre nautique et la salle locative attenante soit un ensemble de 470m² environ. Le restaurant fonctionne à plein régime à partir du mois de mai et jusqu'au mois d'octobre. Il sera nécessaire de ne pas créer de perturbation majeure au fonctionnement de l'île de loisirs. Le devis de ravalement doit intégrer :

- Approvisionnement, mise en place et protection des travaux y compris un nettoyage journalier.
 - La pose d'un échafaudage sur l'ensemble de la superficie conformément à la législation en vigueur
 - Pose de tissu de verre maille 4.5X4.5mm en rouleau de 1.1 X 50m STATEX RAL 1ou similaire
 - Pose d'un sous enduit minéral pour ITE en pose collée NAUMIT STAR CONTACT WHITE ou similaire en sac de 25kg pour assurer le collage isolant et le sous enduit. Environ 29.30m²
 - Application en une couche d'un régulateur de fonds UNIPRIMER liants organique, additif à base de silicone, agent de charge minéraux additif, environ 6.70m².
 - Revêtement organique épais pigmenté en seau de 25 kg de type BAUMIT GRANOPORTOP TALOCHE ou similaire, le RAL reste à définir. Environ 36m².
 - Création d'amorces et de reprises de différents raccords de maçonnerie, recherche et reprise des épaufures à la demande du traitement
- **Isolation intérieure des sous plafonds de la salle de restaurant**, selon la norme RT2012, sur une surface d'environ 270m². Le devis d'isolation doit intégrer :
- Approvisionnement, mise en place et protection des travaux y compris un nettoyage journalier.
 - La pose d'un échafaudage sur l'ensemble de la superficie conformément à la législation en vigueur
 - Plan de calepinage avec pose de laine de roche roulée de type ROULROCK KRAFT avec remplissage des combles perdus, matériaux revêtus d'un pare vapeur KRAFT POLYETHYLENE, conforme au ERP isolation de toiture et de combles. Classement de type COVA+ avec numéro de certificat et code ACERMIO2- Surface 270m².
 - Façonnage et pose de panneaux BA13 conforme à la réglementation en vigueur principalement adaptée à la protection au feu des structures (bois, métal ou béton). Matériau conforme à tous les type d'ERP plafond et protection des structures, hautes performances incendie. Classement au feu A2-s1, d0, classement COVA+, conductivité thermique 200°C W. Surface 270m²
 - Traitement des joints après plaquage, « beurrer » à l'aminci entre plaques, pose de bande sur l'enduit dans l'axe des joints à raison de 2 couches + 3enduit fin, finition prête à peindre. Surface 270m²
 - Application d'une sous couche spéciale plâtre sur l'ensemble du plafond. Surface 270m²
 - Peinture de finition, en application en double couche, peinture de type velours TOLENS PRO couleur blanc.
- **PERGOLA extérieure adossée sur le ravalement sur une longueur de 15ml et une profondeur de 5ml**. La pergola sera composée poutre autoclave classe 4, delambourde classe 4, de bois d'ossatures classe 4, de poteaux de classe 4, élément d'extension pour montage de poteaux de pergola, connecteur d'angle. Le support mural reste à définir. Prévoir la couverture imperméable.

- **Remplacement de l'ensemble des menuiseries à l'exception des portes soit 33 pièces** sur l'ensemble du bâtiment. Le devis doit prévoir la fourniture et la main d'œuvre :

- Approvisionnement, mise en place et protection des travaux y compris un nettoyage journalier.
- Dépose totale des menuiserie existantes et prévoir le remplacement par des menuiserie PVC blanc double vitrage 24mm 4+ ARGON avec coefficient de confort thermique de 1.37 à 1.67 W/m²K, coulissantes, battantes ou fixe selon les modèles à l'identique de l'existant. Les matériaux sont conformes à la norme CE.
- Détail du métrage

2250 X 1500 Haut + Bas	U	2
1030 X 1500 Haut + Bas	U	2
1100 X 1500 Haut + Bas	U	2
800 X 1500 Haut + Bas	U	2
820 X 1500 Haut + Bas	U	2
800 X 1500 Haut + Bas	U	2
820 X 1500 Haut + Bas	U	2
820 X 1500 Haut + Bas	U	2
1260 X 1500 Haut + Bas	U	2
1700 X 1500 Haut + Bas	U	2
1000 X 1500 Haut + Bas	U	2
1700 X 1500 Haut + Bas	U	2
860 X 860 diamètre	U	2
1100 X 2500	U	1
1100 X 2500	U	1
1860 X 1855	U	1
2700 X 1855	U	1
1600 X 2200	U	1
1000 X 2400	U	1
7325 X 867 à 1600	U	1

Article 4 – Exigences techniques

Le titulaire devra fournir un devis détaillé incluant :

- le détail de la prestation technique pour chacun des points
- Le détail du prix pour chacun des points,
- Un calendrier prévisionnel des travaux en tenant compte de l'ouverture des plages au mois de mai,

- Des propositions de sécurisation des espaces lorsque les travaux sont programmés sur des zones en ouverture public,
- la remise des notices techniques et schémas d'intégration.

Article 5 – Conditions d'exécution

- les travaux devront être réalisés sans interruption des prestations ouverte au public,
- les prestations fournies devront être de bonne qualité, garantis et conformes aux standards professionnels,
- le titulaire devra respecter les normes en vigueur en matière d'accessibilité PMR,
- les interventions devront être coordonnées avec le personnel du site, dans les plages horaires définies par le maître d'ouvrage,
- aucune opération de démolition ne devra être prévue sans consultation du MO,
- aucun stockage prolongé ne sera toléré sur le site : les matériaux ou équipements devront être évacués ou installés dans la journée.

Article 6 – Réception des travaux

- une réception provisoire sera organisée à l'issue de la mise en service,
- une réception définitive interviendra après une période de test de **30 jours sans dysfonctionnement**,
- un rapport de test devra être remis pour validation.

Article 7 – Documents à fournir

A l'issue des prestations, le titulaire devra remettre au maître d'ouvrage :

- les notices techniques des équipements,
- les plans d'implantation des réseaux si modification,
- les schémas de raccordement au réseau,